

ANNEXE



**SELECTION DISPOSITIF DEROGATOIRE :
DETACHEMENT
BOETH / GRADE D'ATTACHE**

**DOSSIER DE CANDIDATURE
et de
RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE**

Décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

Le dossier sera transmis par voie postale au CDG 49, 9 rue du Clon 49000 Angers au plus tard le

14 décembre 2023,

avant minuit (cachet de la poste faisant foi)

ou

déposé, contre reçu, à la même adresse à l'accueil du Centre de gestion au plus tard à cette même date avant 17H00.

**TOUT DOSSIER affranchi ou déposé hors délai sera rejeté
TOUT DOSSIER INCOMPLET sera rejeté.**

Première partie : Identification du candidat

Numéro de dossier d'inscription :

.....Réservé
à l'administration

Nom marital / d'usage :

Nom de naissance / patronymique :

Prénom(s) :

Numéro de téléphone personnel et/ou portable :

Adresse, code postal, ville et pays :

Deuxième partie : Situation actuelle du candidat

Cochez les cases et renseignez les champs correspondant à votre situation.

- Ministère :
- Fonction publique de l'Etat :
- Fonction publique territoriale :
- Fonction publique hospitalière :
- Collectivité territoriale / établissement public :
- Direction / Service :

FONCTIONNAIRE :

- Titulaire Stagiaire
- Corps ou cadre d'emplois :
- Grade d'appartenance :

Troisième partie : Parcours de formation

En vue de faire reconnaître les acquis de son expérience professionnelle, le candidat exposera en particulier les principales compétences acquises lors des formations dont il a bénéficié

CURSUS SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE			
Année	Etablissement fréquenté	Diplôme obtenu	Compétences acquises

FORMATION CONTINUE		
Année	Organisme de formation	Compétences acquises

FORMATION PROFESSIONNELLE		
Année	Organisme de formation	Compétences acquises

**Quatrième partie : Expérience professionnelle et
extraprofessionnelle**
(trois pages maximum)

En vue de faire reconnaître son expérience professionnelle, le candidat présentera les principales étapes de son parcours professionnel ainsi que, le cas échéant, les travaux de recherche auxquels il a pu participer et les responsabilités électives, associatives ou syndicales qu'il a pu exercer, en précisant les domaines dans lesquels il a exercé ses fonctions ainsi que les principales compétences acquises et développées à chaque étape de son parcours.

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE et EXTRAPROFESSIONNELLE			
Période Du/ au année	Grades détenus (FE FPH FPT le cas échéant titulaire/ stagiaire/contractuel Intitulé emploi	Employeur Association Mandat électif Mandat syndical	Principales compétences acquises et développées Travaux de recherche

--	--	--	--

--	--	--	--

Présentation du projet professionnel (une page maximum)

Cinquième partie : Présentation du projet professionnel (1/1)

Le candidat motivera son souhait d'intégrer un nouveau corps ou cadre d'emplois de la fonction publique et d'y poursuivre son parcours professionnel.

Sixième partie : Déclaration sur l'honneur (1/1)

Je soussigné(e)

Présente ma candidature pour l'emploi de.....

Par voie la voie du détachement prévue par le décret 2020-569 du 13 mai 2020

Je déclare sur l'honneur l'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier.

J'ai pris connaissance que la loi punit quiconque se rendant coupable de fausses déclarations :

- « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.
Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende ».
(Code pénal Article 441-1).
- « Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende ».
(Code pénal Article 441-2).

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Centre de gestion du Maine-et-Loire pour : gérer la candidature, gérer l'organisation de la commission de sélection et l'admission. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public, le recueil nécessaire à l'exécution du service et pour certaines données recueillies à titre non obligatoire (sans astérisque) sur la base du volontariat. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : le service ressources humaines. Les données sont détruites immédiatement si le candidat n'est pas retenu ni pour le poste à pourvoir ni dans le cadre d'un futur recrutement. En fonction de la base légale du traitement, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données, voire vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données, vous opposer au traitement de vos données et/ou exercer votre droit à la portabilité de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

A

Le,

Signature du candidat

Annexe : Pièces à joindre (1/1)

Récapitulatif des documents à joindre à votre dossier	Nombre de documents fournis
Etat des services	1
Une copie du document, en cours de validité, permettant de justifier l'appartenance à l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 5212-13 du code du travail .	1
<u>Votre cursus universitaire et scolaire :</u> Photocopie du diplôme le plus élevé	Limité à 1 document
<u>Votre parcours de formation :</u> Photocopie d'attestation de formation, d'attestation de stage pour une expérience professionnelle égale ou supérieure à un an qui vous paraît particulièrement important de présenter	Limité à 2 documents (maximum)